



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2022

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Que conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c.C-27.1), le rôle général de perception des taxes de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest pour l'exercice 2022 a été déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au 270, Route 125, aux heures d'ouverture (mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

Et, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné à Saint-Roch-Ouest, ce quinzième jour de février de l'an deux mille vingt-deux.

-Original signé-

Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale et greffière-trésorière* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mardi 15 février 2022.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce quinzième jour de février de l'an deux mille vingt-deux.

-Original signé-

Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière